

REGLEMENTS DES TIRAGES DE LA LOTO-VOYAGES FONDATION HOTEL-DIEU DE LEVIS

1. Chaque billet acheté ne donne droit qu'à un seul voyage.
2. Les arrangements avec l'agence de voyages devront être pris dans une période de trente (30) jours par les gagnants à compter de la date de chacun des tirages. La date ultime pour faire le voyage est d'un an à partir de la date du tirage.
3. Les gagnants devront faire leur réservation vingt et un (21) jours à l'avance.
 - 3.1 Certaines dates font l'objet de restriction pour la disponibilité des chambres.
 - 3.2 Toutes dépenses effectuées hors forfait devront être réglées au départ.
4. Un voyage gagné ne pourra être échangé contre sa valeur en argent.
5. La portion du billet non payée par un gagnant doit obligatoirement être payée avant l'obtention du prix.
6. Le gagnant d'un voyage pourra, s'il le désire, appliquer le montant à l'achat d'un autre voyage à la condition qu'il paie la différence à l'agence de voyages. Les taxes et frais de service sont à la charge du gagnant.
7. Les hôtels sont sujets à la disponibilité, le gagnant peut se voir offrir un hôtel similaire et les lignes aériennes et les horaires de vols sont sujets à changement sans préavis.
8. La quantité de billets qui seront vendus est de 700 au maximum et ces billets seront numérotés de 001 à 700.
9. Tous les billets seront tirés à la cafétéria de l'Hôtel-Dieu de Lévis, au 143, Wolfe Lévis, le troisième jeudi de chaque mois à 11h45. Le premier tirage aura lieu le 31 décembre 2017.
10. Tous les tirages auront lieu sous la vérification de la firme comptable Lemieux Nolet, comptables agréés.
11. Un chèque sans provision entraîne automatiquement le paiement obligatoire de la partie non payée, et ce, dans les dix (10) jours de la date à laquelle la Fondation

recevra ce chèque de l'institution financière. Une fois ce délai écoulé, le détenteur du billet non payé perd son éligibilité à tous les tirages.

12. Les prix seront réclamés au bureau de la Fondation, 143, Wolfe, Lévis. La date ultime pour réclamer les prix est le 31 décembre 2017.